



---

## AVIS PUBLIC

---

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :**

Le rôle général de perception de la taxation annuelle pour l'année 2026, tel qu'adopté par le règlement 944-26 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2026 est complété, et a été déposé au bureau de la soussignée. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Piedmont situé au 670, rue Principale à Piedmont.

Les comptes de taxes seront expédiés le 23 février 2026 et seront payables comme suit :

- 1<sup>er</sup> versement : 26 mars 2026 et, s'il y a lieu  
2<sup>e</sup> versement : 27 mai 2026  
3<sup>e</sup> versement : 29 juillet 2026  
4<sup>e</sup> versement : 30 septembre 2026

Quiconque n'a pas reçu son compte de taxes, peut se présenter au bureau de la municipalité pendant les heures régulières afin d'en recevoir une copie.

Vous pouvez consulter le règlement 944-26 sur le site interne de la municipalité.

**DONNÉ À PIEDMONT, CE 12<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026.**

**Cathy Durocher**  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim